

RAPPORT MORAL DE L'ANNEE 2009/2010

Bilan de l'activité année écoulée

La saison 2008 s'est passée sans encombre et sans gros problème ou incident particulier.

1 : Les vols. Nous n'avons eu aucun vol en 2008 à notre connaissance

2 : Zone amarrage annexes.

L'année dernière les annexes ont été amarrées sur des piquets. On peut reconduire le dispositif mais il faut éviter les piquets qui pourraient présenter un danger et se faire le plus discret possible.

4 : Contrôle DDE -

Le 11 /08/08 contrôle de la DDE pour relever les immatriculations des bateaux au Caban. Il s'agissait d'un simple contrôle. A ce sujet l'immatriculation de tout navire est obligatoire.

Notre agrément sera instruit lorsque celui du Douet du Marais qui est en cours de demande sera approuvé. (Aux dernières nouvelles, selon le président de cette association, tout se déroulait normalement mais la DIREN exige un recensement des algues du secteur (?) - A suivre donc

3 : Entretien du matériel.

Les recommandations sur la surveillance et l'entretien des mouillages reste d'actualité cette année comme nous le rappelons chaque année.

4 : Décès d'un adhérent et d'un ancien adhérent.

Comme vous le savez sans doute, Henri LEGRAND est décédé le 11 Juin 2008 et une gerbe a été offerte par l'association.

De même, nous avons appris le décès de Georges VAQUEZ au cours du mois de mars. Malheureusement, nous n'avons pas été informés aussitôt et nous n'avons pas pu prendre nos dispositions pour offrir une gerbe comme nous le faisons habituellement. Je crois que cela aurait été inutile car il a été incinéré et ses cendres ont été répandues au large du Caban.

Pour ces deux camarades qui sont partis, je réclame que l'on fasse une minute de silence.

4 : Attribution de mouillage.

Un mouillage de libre se trouve sur la file D à la suite du déplacement plus à terre du mouillage D 7 qui appartenait à Henri LEGRAND. Cette file comporte donc 8 mouillages. Nous affecterons donc ce mouillage libre D7 à un adhérent qui a fait la demande de bénéficier d'un mouillage plus au large. D'autre part, l'ancien mouillage occupé par Henri devenant le D 8 sera affecté conformément au règlement intérieur dans quelques instants. Le mouillage qui va se libérer sur la file A ou B restera libre pour les adhérents provisoires inscrits.

5 : Divers points.

A - Travaux : Déjà dit l'année dernière : Sur les travaux envisagés cette année rien n'est prévu dans l'immédiat mais il va falloir penser à renouveler certaines chaînes mères, en particulier la file C qui donne des signes de faiblesse. A moins de trouver de la chaîne, il faudra faire des plots en béton. Il faut absolument y penser. Voir en fin de saison. Coffrages ok, sable et ciment + ferraille

E - Subvention : Nous remercierons le conseil municipal pour la subvention accordée comme chaque année ainsi que les communes qui nous font la gentillesse de nous aider également.

Il me reste à vous souhaiter à tous une bonne année de pêche, que tout se passe sans incident ni accident surtout. Soyez donc prudents. Je vous remercie de votre attention.

Fin